

## Inscription au « Challenge de Pierre 2018 »

Compétition d'escalade pour les enfants licenciés

Samedi 24 mars 2018

Gymnase des Terrasses, 27 av du Général de Gaulle, 77210 Avon

### Catégories et horaires

- Compétition le matin de 9h à 12h, remise des récompenses de 12h à 13h, pour les enfants nés entre 2009 et 2011, participation de 60 enfants maximum ;
- compétition l'après-midi de 14h à 18h, remise des récompenses de 18h à 19h, pour les enfants nés entre 2005 et 2008, participation de 60 enfants maximum.

### Modalités d'inscription

Le formulaire d'inscription (page 1) et le paiement par chèque de 10€ à l'ordre de « 2APN Grimpe » doivent parvenir à l'adresse suivante avant le 19 mars 2018 :

M. Xavier CRETE, 42 rue Charles Meunier, 77210 Avon

Seuls les dossiers complets (formulaire d'inscription et paiement associé) seront enregistrés, dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Les inscriptions effectives seront affichées en ligne sur le site <http://www.2apngrimpe.org>

**Pour des raisons de sécurité liées à la capacité d'accueil du gymnase, seuls les enfants effectivement inscrits seront autorisés à participer au Challenge le 24 mars 2018 (aucune inscription sur place).**

Renseignements auprès de Xavier CRETE par mail à [secretaire@2apngrimpe.org](mailto:secretaire@2apngrimpe.org) ou téléphone au 01 64 22 86 46.

### Formulaire d'inscription

Nom (en CAPITALES) :

Prénom (en CAPITALES) :

Date de naissance :

Sexe (M ou F) :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Club :

N° de licence :

Autorisation parentale : Je soussigné(e) ..... autorise mon enfant à participer à la compétition d'escalade « Challenge de Pierre 2018 ».

Fait à ..... le ..... 2018.

Signature :

### Règlement de la compétition

Voir page 2.

## Règlement de la compétition

Seuls les enfants licenciés peuvent participer à la compétition.

Une participation de 10€ par enfant est demandée pour les participants.

*Les bénéficiaires de la compétition sont entièrement reversés à l'association ISIS (pour les parents des enfants malades de l'hôpital de Villejuif)*

La compétition concerne les catégories d'âges suivantes :

- compétition le matin de 9h à 12h, remise des récompenses de 12h à 13h, pour les enfants nés entre 2009 et 2011, participation de 60 enfants maximum ;
- compétition l'après-midi de 14h à 18h, remise des récompenses de 18h à 19h, pour les enfants nés entre 2005 et 2008, participation de 60 enfants maximum.

Les classements seront effectués selon les 4 catégories suivantes :

Catégorie	Nombre de voies	Maximum de participants	Groupes	Horaire	
				Escalade	Résultats
filles et garçons nés entre 2009 et 2011	8	60	10 groupes de 6 enfants	09h à 12h	12h à 13h
filles et garçons nés entre 2007 et 2008	10	60	10 groupes de 6 enfants	14h à 18h	18h à 19h
filles nées entre 2005 et 2006					
garçons nés entre 2005 et 2006					

Le temps imparti pour la réalisation d'une voie est de deux minutes. Le chronométrage est effectué par l'arbitre.

Le score maximum sur une voie est de cinq points. Les points sont calculés de la façon suivante :

- 1 point pour la préhension de la prise zone (prise intermédiaire) ;
- 2 points pour la préhension à deux mains de la prise d'arrivée après au moins trois essais ;
- 3 points pour la préhension à deux mains de la prise d'arrivée au deuxième essai ;
- 5 points pour la réalisation du bloc à vue.

Les voies sont effectuées simultanément par un grimpeur de chacun des groupes. Les groupes changent simultanément de voie quand tous les participants de chaque groupe sont passés sur leur voie.

En cas d'égalité en fin d'escalade des voies, les 3 meilleurs participants (ou plus en cas d'égalité) pourront être départagés par une finale sur une voie nouvelle, potentiellement inclinable.